

## Un cinnamome fantomatique

In: Topoi, volume 6/2, 1996. pp. 657-664.

---

Citer ce document / Cite this document :

Amigues Suzanne. Un cinnamome fantomatique. In: Topoi, volume 6/2, 1996. pp. 657-664.

doi : 10.3406/topoi.1996.1685

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/topoi\\_1161-9473\\_1996\\_num\\_6\\_2\\_1685](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/topoi_1161-9473_1996_num_6_2_1685)

---

## UN CINNAMOME FANTOMATIQUE

Dans une récente livraison de *Topoi*<sup>1</sup>, A. Tchernia termine son exposé sur « Rome et l'Inde » par un vibrant éloge de l'historien italien Santo Mazzarino qui eut, entre autres, le mérite de ruiner le mythe d'Hippalos, « l'inventeur de la mousson », et il associe au maître son élève Federico De Romanis, qu'il crédite « d'une méthode et de dons philologiques exceptionnels ». Comme A. Tchernia, j'attendais donc avec impatience la publication de *Cassia, cinnamomo, ossidiana*, d'autant plus que les deux produits d'origine végétale sont mentionnés plusieurs fois dans le traité de Théophraste que j'édite<sup>2</sup>. Au risque de jouer les fâcheux en ne joignant pas ma voix à un concert de louanges, je dois avouer que l'ouvrage m'a déçue. J'espérais une étude exhaustive des documents antiques relatifs à ces aromates, un rappel circonstancié du débat entre partisans et adversaires de leur provenance indienne et, à défaut de vues nouvelles, un jugement fondé et mesuré sur la valeur de chaque hypothèse. Or le problème botanique est écarté d'emblée comme insoluble<sup>3</sup> et le signifiant étudié sans le signifié, avec tous les aléas d'une telle méthode. Le rapprochement de l'égyptien *šs3t / hs3t* et de l'hébreu *qsy 'wt* (d'où le grec *kas(s)ia*<sup>4</sup>), dont il ne m'appartient pas d'apprécier la légitimité, conduit l'a. à chercher en Afrique orientale la patrie

- 
1. *Topoi* 3 (1993), fasc. 2, p. 525-534. Voir en particulier p. 533-534.
  2. Dans la C.U.F., Paris (Les Belles Lettres), sous le titre *Recherches sur les plantes* (*H.P.* = *Historia plantarum* dans les références). Trois volumes ont paru en 1988, 1989, 1993; deux restent à paraître, dont le tome V où devra être posée la question de la provenance controversée de la *kas(s)ia* et du *kin(n)amômon* (que j'appellerai ici par commodité « cassia » et « cinnamome », sans préjuger de leur identité botanique).
  3. P. 33 : « Nous ignorons aujourd'hui avec quelles espèces botaniques on doit identifier la *κασία* et le *κινάμωμον*, arbustes à la précieuse écorce aromatique ».
  4. Emprunt sémitique largement admis. Outre E. MASSON, *Recherches sur les plus anciens emprunts sémitiques en grec*, Paris (1967), p. 48-49, cité p. 43, n. 38, voir notamment CHANTRAINE, *DELG*, s. v. « *κασία* » ; J. ANDRÉ, *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Paris (1985), s. v. « *casia* ».

de la cassia, et partant, du cinnamome qui lui est depuis l'Antiquité constamment associé. Comme ces produits sont des écorces aromatiques<sup>5</sup> qu'on ne peut attribuer à aucune espèce actuelle de Somalie, d'Éthiopie ou des pays voisins, il ne reste que la ressource de les rapporter à « une espèce éteinte ou bien non encore identifiée » (p. 109). Cette aporie n'empêche pas l'a. d'affirmer sans réserve (p. 97) : « Le mot grec (κασία) dérivait d'un vocable égyptien qui désignait un aromate africain ». Sûr de son fait, il ne ménage pas les partisans de « la thèse largement diffusée et néanmoins insoutenable selon laquelle κασία et κινάμωμον correspondraient à l'actuel cinnamome (la "cannelle") » (p. 33, n. 1). Sa suffisance s'affiche de façon encore plus déplaisante p. 109 : « L'histoire même des deux termes, comme nous l'avons ci-dessus mise en lumière, exclut de manière définitive la possibilité d'une origine extrême-orientale tant des aromates que des termes qui les désignent. Il n'y a pas lieu de souligner à nouveau ici l'absence de fondement d'une telle opinion et l'énorme absurdité qu'elle comporte ». De tels écarts de langage n'honorent pas leur auteur.

Il est exclu de reprendre ici l'ensemble du problème. Les remarques suivantes ont pour seul but d'apporter à la démonstration de l'a. des compléments et des corrections qui aideront peut-être le lecteur à se faire une opinion personnelle.

F. De Romanis a sans aucun doute préparé très soigneusement son étude du trafic commercial en Méditerranée et dans la « mer Érythrée » des Anciens. Les notes infrapaginales livrent d'innombrables références aux travaux les plus divers en géographie et histoire proprement dites, égyptologie, histoire économique du bassin méditerranéen et du Proche-Orient antiques, etc., à l'exclusion de la botanique, domaine dans lequel l'a. ne s'aventure pas, n'ayant en fait rien à y chercher, après avoir posé ce postulat que les arbres producteurs de cassia et de cinnamome ont aujourd'hui disparu ou n'ont pas encore été retrouvés. Néanmoins, dans les disciplines mêmes où l'on peut admirer sans réserve l'étendue exceptionnelle de son information, on constate des absences surprenantes. Tout d'abord celle de l'article *Casia* de Olck dans la *Real-Encyclopädie*<sup>6</sup>, qui reste la somme la plus complète de renseignements sur les aromates en question et de références aux textes grecs, latins, hébreux, arabes, ainsi qu'aux exégèses étymologiques de leurs noms à partir des langues asiatiques. Ayant peine à croire que F. De Romanis ait ignoré l'existence de cet article, je crains qu'il ne l'ait écarté parce que les vues de l'auteur sont radicalement opposées aux siennes. Olck affirme en effet (c. 1637) : « *Casia* ou *cassia* et *cinnamomum* ou *cinnamum* sont des espèces de cannelle du genre

---

5. Cf. Théophraste, *H.P.* IX, 5, 1 (au sujet du *kinamômon*) : « c'est l'écorce qui est utilisée, et non le bois » ; IX, 5, 3 (de même dans la *kasia*) « la partie utile est l'écorce ».

6. *RE* III 2 (1899), c. 1637-1651.

*Cinnamomum* », et son étude étymologique de l'hébreu *kezî'ah* / grec *κασία* aboutit à cette conclusion (c. 1640) : « il n'est pas nécessaire de faire dériver *kezî'ah* de l'égyptien *khisî* (...) ; le mot semble au contraire venir directement de *keï-schi* » (en chinois "rameau de cannelle"). Voilà un point qu'il eût été intéressant de discuter, peut-être en collaboration avec des spécialistes des langues d'Extrême-Orient. Pour la même raison, semble-t-il, F. De Romanis passe sous silence l'ouvrage fondamental de J. INNES MILLER, *The Spice Trade of the Roman Empire (29 B.C. to A.D. 641)*, Oxford (1969), qui traite longuement de la cassia et du cinnamome (p. 42-47 ; 74-77) et consacre un chapitre entier (p. 153-172, avec une carte) à la « route du cinnamome ». F. De Romanis avait sans doute des arguments pour réfuter l'hypothèse d'une origine indienne ou extrême-orientale de ces aromates, hypothèse qu'il considère, nous l'avons vu, comme « une énorme absurdité ». Pourquoi ne les a-t-il pas exposés ?

Un autre problème n'a pas suffisamment retenu son attention. C'est celui des « mots voyageurs », selon l'expression de M. Casevitz, qui a étudié le cheminement de certains d'entre eux précisément de l'Inde jusqu'en Grèce <sup>7</sup>. Pour ce dernier auteur, la cassia et le cinnamome, deux espèces du genre *Cinnamomum* (autrement dit, deux espèces de cannelle), « provenaient principalement de l'Inde et leur nom apparaît dans le domaine sémitique comme emprunt véhiculé par (les) marchands ». Si l'on admet la filiation que F. De Romanis tient pour certaine : égyptien *khisî* → hébreu *kezî'ah* <sup>8</sup> → grec *κασία*, il ne s'ensuit pas que les trois termes aient constamment désigné un seul et même aromate. Le transfert du nom d'une plante ou d'une substance d'origine végétale à une autre qui possède en commun avec la première un caractère plus ou moins remarquable à nos yeux constitue l'une des difficultés majeures de la phytonymie. La part de l'approximation risque naturellement d'être encore plus importante dans le cas d'un emprunt à une langue étrangère. Par exemple, le nom du lis en hébreu, *shôshan*, et en arabe, *sousan*, a été calqué sur le nom égyptien du lotus, *soushin* <sup>9</sup>, en raison d'une certaine ressemblance entre les deux fleurs, d'une blancheur immaculée et d'une grande pureté de lignes. Il est donc parfaitement concevable que le nom égyptien d'un aromate africain ait engendré, par l'intermédiaire de l'hébreu, le nom grec d'un aromate asiatique. Un phénomène d'assimilation sur la base d'une simple paronymie est également possible : à supposer que le vocable *keï-schi* ait accompagné la cannelle chinoise jusqu'en pays hébreu où *kezî'ah* désignait une autre substance aromatique (une gomme-résine recueillie sur une des nombreuses espèces d'Afrique orientale qui en

7. « Sur les 'mots voyageurs' de l'Inde jusqu'en Grèce », *Topoi* 3 (1993), fasc. 2, p. 401-406.

8. J'adopte ici et dans la suite les transcriptions de Olck, plus maniables pour le non-spécialiste.

9. Voir V. LORET, *La flore pharaonique*, 2e éd., Paris (1892), p. 113-114.

exsudent ? ou un bois de santal, comme il a été parfois suggéré <sup>10</sup> ?), il a pu se produire un amalgame des termes avec effacement du sens devenu le moins usuel. Bref, les faits linguistiques risquent d'être bien plus complexes que F. De Romanis ne l'imagine.

C'est cependant la manière dont il traite les sources antiques qui suscite de ma part les plus grandes réserves. Le texte d'Hérodote, III, 110-111, est longuement commenté (p. 99-103), comme il est naturel puisque c'est le plus ancien document grec relatif à la cassia et au cinnamome, mais cette étude me semble incomplète et partielle. Comme chacun sait, les dires d'Hérodote sont souvent sujets à caution et le passage en question est confus. Ce sont en effet les Arabes, affirme Hérodote, qui récoltent la cassia dans un marais peuplé de chauves-souris monstrueuses et qui dérobent le cinnamome, porteur « d'un nom appris des Phéniciens », à des oiseaux qui l'apportent dans des falaises abruptes pour confectionner leurs nids. Mais cette information est immédiatement contredite par la remarque suivante (III, 111) : « Où vient le cinnamome et quelle terre le produit, on ne saurait le dire ; simplement, certains, dont les propos sont vraisemblables, prétendent qu'il croît dans le pays où Dionysos fut élevé », c'est-à-dire pour Hérodote en Éthiopie <sup>11</sup>. F. De Romanis fait état de cette tradition, qui sert sa thèse, mais il omet d'ajouter qu'une autre version de la légende place la naissance de Dionysos en Asie <sup>12</sup> : Théophraste rapporte (*H.P.* IV, 4, 1) qu'Alexandre et ses compagnons découvrirent le lierre, végétal consacré à Dionysos, « en Inde, sur la montagne appelée le mont Mèros <sup>13</sup>, d'où, comme chacun sait, la légende veut que Dionysos soit originaire ». Le témoignage d'Hérodote doit être accueilli avec prudence, car il semble bien que pour lui l'Arabie, qui est (III, 107) « du côté du Midi, le dernier des pays habités » et l'Éthiopie, berceau mythique de Dionysos, se rejoignent dans le flou des terres lointaines inconnues. Le merveilleux de la récolte des aromates confirme cette impression. Je doute que les marais à cassia et les falaises à cinnamome soient « en réalité les marécages du Nil et les hautes terres d'Éthiopie que traversaient

10. Hypothèse récemment formulée avec toute la prudence voulue par B. HERZHOFF, dans U. EIGLER-G. WÖHRLE, *Theophrast. De odoribus*, Edition, Übersetzung, Kommentar, mit einem botanischen Anhang von B. Herzhoff, Stuttgart (1993), p. 84-85, avec des références à des travaux botaniques sur le santal odorant, dont il faudrait prendre connaissance pour un réexamen de la question.
11. II, 146 : « Les Grecs racontent de Dionysos qu'aussitôt né Zeus l'a cousu dans sa cuisse (ἐς τὸν μηρὸν) et transporté à Nysa, qui est au-delà de l'Égypte, en Éthiopie ».
12. Cf. P. GRIMAL, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, 4e éd., Paris (1969), p. 127, s.v. « Dionysos » : « Zeus transporta Dionysos (...) dans le pays appelé Nysa, que les uns situent en Asie, les autres en Éthiopie ou en Afrique ».
13. Ἐν τῷ ὄρει τῷ Μηρῷ καλουμένῳ litt. « sur le mont dit 'de la Cuisse' ». Arrien (*An.* V, 2, 5-7) et Quinte-Curce (VIII, 10, 13-17) décrivent plus longuement la bacchanale du mont Mèros.

les routes commerciales »<sup>14</sup>. M. Detienne, analysant dans une tout autre perspective ces « récits propres à révéler les valeurs mythiques des substances parfumées », constate qu'ils « ne se laissent déchiffrer qu'au moyen des oppositions et des catégories qui sont mises en œuvre dans les histoires merveilleuses du Pays des Aromates »<sup>15</sup>. Que l'on adhère ou non sur le fond aux vues de M. Detienne, on conviendra qu'il est plus facile de reconnaître dans le passage d'Hérodote une structure de l'imaginaire que la description du réel. Un siècle après Hérodote, Théophraste rapporte (*H.P.* IX, 5, 2) également à propos du cinnamome une « histoire merveilleuse » du même genre, mais encadrée de deux formules qui traduisent clairement son incrédulité<sup>16</sup>. Pline (XII, 85) va jusqu'à déclarer après avoir résumé le récit d'Hérodote : « c'est par ces contes qu'on augmente le prix des choses ». De telles balivernes étaient donc des inventions de marchands qui avaient intérêt à grossir les dangers de la récolte pour justifier la cherté du produit et décourager d'éventuels concurrents<sup>17</sup>. Si peu qu'on eût d'esprit critique, on ne pouvait pas les prendre au sérieux.

Il est paradoxal que F. De Romanis accorde tant de prix au témoignage fragile d'Hérodote et se dispense d'examiner attentivement ce que Théophraste, le seul véritable botaniste de l'antiquité, nous apprend à ce sujet. À l'inverse d'Hérodote, Théophraste a déjà ce qu'on peut appeler un esprit scientifique et son information est puisée aux meilleures sources de son temps. Il ne faut cependant pas prendre à la lettre son affirmation (*H.P.* IX, 4, 2) : « L'encens, la myrrhe, la cassia et le cinnamome se trouvent dans la péninsule Arabique, du côté de Saba, de l'Hadramaout, de Kitibaina et de Mamali ». Car dans la description (IX, 4 et 5) qui suit ce préambule, les couples encens-myrre et cassia-cinnamome sont traités différemment. Pour le premier, Théophraste indique ses informateurs. Ce sont d'abord les navigateurs partis du golfe des Héros<sup>18</sup>, qui « débarquèrent pour aller chercher de l'eau dans la montagne et observèrent à cette occasion les arbres

14. J.I. MILLER, *o.c.*, p. 155.

15. *Les jardins d'Adonis*, Paris (1972), p. 36-43, en particulier p. 39. Principales oppositions entre la récolte de la cassia et celle du cinnamome : dans un marais / près de falaises inaccessibles ; volatiles de type chthonien, comme les chauves-souris / oiseaux des cimes ; on écarte les premiers / on attire les seconds.

16. « On raconte aussi à son sujet une légende (μῦθος)... ce n'est en réalité qu'une légende (μῦθος). »

17. Ce dernier point est particulièrement développé dans l'article de R. HENNIG, « Κιννάμωμον und κινναμωφόρος χώρα in der antike Literatur », *Klio*, 32 (1939), p. 325-330 ; voir p. 325-326. Le jugement de l'auteur, du reste partisan de l'« hypothèse africaine », sur le passage d'Hérodote mérite d'être cité : « Le récit fantastique évoque vivement un conte des Mille et une nuits, une aventure de Sindbad le Marin, et ce n'est peut-être pas un hasard que dans l'un et l'autre cas, des Arabes aient été les inventeurs du conte apparenté à un récit d'aventures ».

18. Voir mon article « L'expédition d'Anaxicrate en Arabie occidentale », *dans ce volume*.

et la récolte de leurs produits ». Les renseignements tirés de leur rapport ont en effet l'exactitude et la précision des notes prises d'après nature. À leur témoignage qu'il estime le plus digne de foi, Théophraste ajoute, comme par scrupule, un autre plus contestable, celui des marchands (IX, 4, 8) : « Du bois (d'arbre à myrrhe) fut apporté à Antigone par les Arabes qui acheminaient l'encens vers la côte ; (...) seulement, ces informateurs ont ajouté une preuve supplémentaire de leur ignorance : ils croyaient que l'encens et la myrrhe proviennent du même arbre ». C'est probablement aussi à des marchands, et cette fois-ci à eux seuls, que Théophraste doit ses maigres renseignements sur les arbres à cassia et à cinnamome (IX, 5, 1 et 3) : « Ce sont l'un et l'autre des arbrisseaux peu élevés, de la taille d'un gattilier, très rameux et ligneux. (...) On dit de la cassia que ses jeunes tiges sont plus grosses (que celles du cinnamome), très fibreuses ». Il suffisait en effet de voir ces fragments tubulaires d'écorce que Dioscoride (I, 13, 1) appelle *συρίγγια* « petits tuyaux »<sup>19</sup> pour conjecturer la taille médiocre et l'aspect rameux des arbres sur lesquels ils avaient été prélevés. Rien ne prouve dans le texte de Théophraste que l'Arabie produisait la cassia et le cinnamome qu'elle livrait, par quelque route que ce fût, au commerce méditerranéen<sup>20</sup>.

Bien au contraire, d'autres passages de l'*Historia plantarum* témoignent en faveur d'une origine indienne. D'abord H.P. IV, 4, 14, où l'auteur remarque l'originalité dans le monde végétal des « plantes à parfum d'Arabie, de Syrie et de l'Inde, par exemple l'encens, la myrrhe, la cassia, le baume, le cinnamome et toutes les autres de ce genre ». On rapportera naturellement à l'Arabie l'encens et la myrrhe, à la Syrie le baume (d'après IX, 6, 1 : « Le baumier pousse dans la vallée profonde de Syrie »)<sup>21</sup> ; de même il semble légitime d'associer à l'Inde la cassia et le cinnamome, d'autant plus qu'on lit en IX, 7, 2, après la mention des plantes aromatiques de Syrie : « Tous les autres végétaux d'odeur agréable utilisés comme aromates sont importés pour partie de l'Inde, d'où ils sont expédiés par mer (*τὰ μὲν ἐξ Ἰνδῶν κομίζεται κάκειθεν ἐπὶ θάλατταν καταπέμπεται*), et pour partie de l'Arabie ; ainsi, outre le cinnamome et la cassia, également le *komakon* ». Nous avons là une preuve irréfutable de l'existence dans le dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle *a. C.* d'un commerce maritime des aromates entre l'Inde et le monde méditerranéen. Le même texte nous apprend que leur

---

19. Comment ne pas penser à notre « cannelle en bâtons » ?

20. La confusion entre provenance naturelle et provenance commerciale est extrêmement banale à toutes les époques. Voir les exemples de HENNIG. *o.c.*, p. 326, à propos de la *regio thurifera*.

21. Dans la dépression de la mer Morte aux environs de Jéricho (cf. Strabon, XVI, 2, 41 = C 763). Voir parmi les descriptions des voyageurs celles, très détaillées, de Pierre Belon (dans S. SAUNERON, *Le voyage en Égypte de Pierre Belon du Mans 1547*, Le Caire [1970], 110b-111b) et de Prosper Alpin, *Plantes d'Égypte*, édité par R. DE FENOYL, Le Caire (1980), p. 48-59.

acheminement se faisait aussi par voie de terre : « Le cardamome et l'amome, selon certains, viennent de Médie ; d'autres disent qu'ils viennent de l'Inde, ainsi que le nard et les autres aromates ou la plupart d'entre eux »<sup>22</sup>. Comme le cardamome (*Elettaria cardamomum* White & Maton) est originaire de la côte du Malabar, et l'amome (*Amomum subulatum* Roxb.) de l'Himalaya oriental, ces denrées pouvaient bien transiter par la Médie mais venaient de plus loin<sup>23</sup>. C'est encore un étrange paradoxe que F. De Romanis note (p. 182) la mention dans l'*Historia plantarum* (IX, 20, 1) de deux sortes de poivre dont une lui paraît être le *pippalī* indien, et qu'il refuse absolument de voir dans la cassia et le cinnamome deux espèces de cannelle, produits de l'Inde tropicale, y compris Ceylan, et de l'Extrême-Orient. À supposer même que les précieux renseignements fournis par Théophraste lui aient échappé, il n'a pas pu ignorer cette remarque d'Arrien (*Inde*, 32, 7) au sujet du ras Musandam : « Ceux qui avaient des renseignements disaient que c'était le promontoire à l'extrémité de l'Arabie et qu'il s'appelait le cap Maketa ; de là le cinnamome et autres denrées analogues étaient acheminés vers l'Assyrie ». Citant ce passage, J.-F. Salles<sup>24</sup> ajoute : « Ces produits arrivaient, évidemment, de l'Inde », pour illustrer une affirmation plus générale : « au temps d'Alexandre, le point d'arrivée du commerce indien était situé dans la région du ras Musandam ». On s'étonne que cette « évidence » ne se soit pas imposée comme telle à l'esprit de F. De Romanis.

Un mot, pour finir, du traitement que ce dernier réserve (p. 110-111) à la page célèbre de Pline (XII, 86-88) sur le transport du cinnamome jusqu'au port d'Ocilia au moyen de simples radeaux poussés par les vents. La thèse d'une origine africaine de cet aromate est assurément servie par sa localisation « dans la partie de l'Éthiopie que des mariages communs unissent aux Troglodytes ». Mais outre que l'Éthiopie et l'Inde présentent chez les historiens anciens des

---

22. Aucune région d'Afrique ne figure au nombre des pays cités par Théophraste comme producteurs d'aromates. Si, par exception, deux des substances les plus recherchées pour la parfumerie, la cassia et le cinnamome, étaient d'origine somalienne ou éthiopienne, on a peine à croire que notre botaniste, en même temps auteur d'un traité *Des odeurs* où ces produits sont plusieurs fois cités (§ 17 ; 28 ; 30 ; 32 ; 34 : 35), l'ait ignoré ou n'ait trouvé aucune occasion de le dire.

23. Dans le même ordre d'idées, le grec appelle « pommier de Perse » ou « de Médie » (περσική/ μηδική μηλέα) le cédratier, *Citrus medica* L., rapporté de Perse par l'expédition d'Alexandre, alors que son aire naturelle est l'Indo-Malaisie ; le pêcher, *Persica vulgaris* Miller, quoique d'origine chinoise, doit à la Perse son nom latin *persica* (d'où en latin tardif *pessica*, *pesca*, en français *pêche*).

24. « La circumnavigation de l'Arabie dans l'Antiquité classique », p. 75-102 de *L'Arabie et ses mers bordières. I. Itinéraires et voisinages*, TMO n°16, Lyon (1988). Voir p. 90 et n. 46.

ressemblances troublantes <sup>25</sup> dont l'une a été signalée plus haut à propos du berceau de Dionysos, plusieurs points du texte de Pline, que précisément F. De Romanis passe sous silence, suggèrent une navigation beaucoup plus longue et plus hardie que le contournement de la Corne de l'Afrique. Pour se rendre de l'Éthiopie, au sud du cap Guardafui, à Ocelia, au sud-ouest de la mer Rouge, on n'avait pas à se lancer avec une intrépidité folle sur des mers immenses et le voyage ne saurait avoir duré cinq ans <sup>26</sup>. D'où l'idée couramment admise <sup>27</sup> que Pline rapporte aux Troglodytes la première partie d'un transport effectué en réalité à travers l'océan Indien et peut-être au-delà par des marins orientaux, « vraisemblablement des Malais » <sup>28</sup>. Voilà l'interprétation que F. De Romanis aurait dû, le cas échéant, réfuter point par point, au lieu de se fonder sur une citation tronquée. Plus impartial, Hennig avait clairement indiqué ce qu'était à ses yeux la difficulté : un tel trafic entre l'Extrême-Orient et le pays de Pount où les Égyptiens des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> dynasties se procuraient leur *khisīt* est inconcevable à une date aussi haute (*ca* 2000 *a. C.*) <sup>29</sup>. Mais pour que l'argument soit pertinent, il faudrait d'une part que la filiation *khisīt*- *κασία* soit assurée, et d'autre part que ces termes désignent constamment et incontestablement le même produit, ce qui reste à démontrer.

Le sujet de sa thèse donnait à F. De Romanis une belle occasion de traiter de la cassia et du cinnamome avec la maîtrise qu'on se plaît à lui reconnaître dans d'autres parties de son travail. Ce fut malheureusement une occasion manquée.

Suzanne AMIGUES  
Université de Montpellier

- 
25. Étudiées dans le tout récent article de D. LENFANT, « L'Inde de Ctésias. Des sources aux représentations », *Topoi* 5 (1995), fasc. 2, p. 308-336, en particulier p. 313-314.
26. « Les Troglodytes l'achètent (le cinnamome) à leurs voisins et le transportent à travers de vastes mers sur des radeaux, sans gouvernail pour les diriger, sans rames pour les tirer ou pour les pousser, sans voiles, sans aucun moyen pour les aider : l'homme et son audace y suppléent à tout (...). L'on dit que ceux qui font ce trafic mettent au moins cinq ans pour revenir, et que beaucoup périssent en route » (trad. A. Ernout, C.U.F. [1949]).
27. Particulièrement développée dans MILLER, *o.c.*, p. 156-159.
28. P. FOURNIER, n.1 à Pline, XII, 89 (p. 94 de l'édition Ernout).
29. *O. c.*, p. 327. Sur le pays de Pount et sa liaison avec l'Égypte, on consultera notamment J. LECLANT, « L'exploration des côtes de la mer Rouge. À la quête de Pount et des secrets de la mer Érythrée », *Annales d'Éthiopie*, 11 (1978), p. 69-73.